

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Réglementation de la circulation les samedi 24 août et dimanche 25 août

GOSIER, LE 13 AOUT 2013 — Le Maire du Gosier, Jean-Pierre DUPONT, informe, que dans le cadre de la Fête patronale 2013 la circulation et le stationnement des véhicules sur le boulevard du Général de Gaulle sont réglementés comme suit :

Samedi 24 août, de 15h à 20h : le stationnement est interdit de l'entrée de la rue Nicolas Ballet jusqu'à l'église et la circulation réglementée, dans le cadre du cortège des officiels.

Dimanche 25 août de 7h à 13h : le stationnement est interdit et la circulation réglementée dans le cadre de la course cycliste « Grand Prix de la Ville du Gosier ».

Dans le cadre du Vin d'honneur, la circulation est interdite boulevard Amédée Clara sur la portion de route entre l'esplanade de la Rénovation et l'Hôtel de ville, le samedi 24 août de 6h à la fin de la manifestation. La circulation sur le boulevard Amédée Clara s'effectuera par le contournement de l'Esplanade, rue Alexandre Lemerrier, dans le sens contraire. Les véhicules venant de la rue Victor Schoelcher ne pourront accéder à la rue Alexandre Lemerrier. Une signalisation réglementaire sera mise en place. Des déviations seront mises en place au fur et à mesure de l'avancée des manifestations, notamment rue Pierre Langlois et rue de la Liberté.

Les contrevenants aux dispositions de l'arrêté n° 2013/1088 seront sanctionnés et poursuivis conformément aux lois en vigueur.

Renseignements :

Service de la réglementation : 0590 84 84 75